

FORUM : Commission du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

QUESTION : Concilier exploitation et protection de la vie terrestre et aquatique

SOU MIS PAR : Argentine

L'Assemblée Générale,

Réaffirmant nos objectifs du plan d'action pour l'environnement lors de la conférence de l'Organisation des Nations Unies de 1972,

Rappelant qu'ils consistent à l'évaluation des effets actuels et potentiels sur les océans, du point de vue de l'environnement,

Encourageant la surveillance continue de la pollution des mers, rappelons que le problème de certaines mers ne pourrait être résolu que par une coopération et des actions régionales,

Tenant compte de la difficulté de la mise en place des mesures de conciliation mais également du fait que cela n'est pas impossible,

Ayant à l'esprit que selon les rapports de 2021 des Objectifs de Développement Durable, 75% de la surface terrestre a été altérée par l'activité humaine,

Consciente selon ces mêmes rapport qu'un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction,

Sachant que la biodiversité marine est essentielle à la santé des hommes et à celle de notre planète et que, selon les Objectifs de Développement Durable de l'ONU les impacts sur cette biodiversité sont négatifs sur la pêche artisanale,

Désireuse de concilier exploitation et protection de la vie terrestre et aquatique de manière satisfaisante pour tout le monde, étant donné qu'elles constituent toutes deux des Objectifs De Développement durable des Nations Unies,

Reconnaissante que les États-Unis d'Amérique ont déclaré le budget le plus élevé pour les actions côtières et océaniques, soit 4 milliards de dollars lors de la conférence de Panama,

Notant avec satisfaction les mesures positives prises par les différents états et qui sont réellement en faveur de notre planète, qui prennent des décisions responsables et avec transparence, et qui tiennent leur plan d'action de manière détaillée et concrète comme l'Australie et le Japon qui suivent de près les États-Unis sur le plan budgétaire,

Soutenant les pays dont la mise en œuvre du développement durable est exemplaire, comme la Finlande, la Suède ou le Danemark selon le rapport annuel sur le développement durable de Sustainable Development Solutions Network,

Se déclare prête à pousser davantage les efforts déjà mis en œuvre pour la conciliation de l'exploitation et de la protection de la vie terrestre et aquatique.

1. *Lance un appel* au Vatican, seul pays à ce jour à ne pas s'être joint aux accords de Paris, à les ratifier pour une action d'ampleur mondiale ;

2. *Propose* la création de fond monétaire pour aider les pays les plus en difficulté à atteindre les objectifs de développement durable ;

3. *Invite* la mise en place de taxes et de subventions pour encourager la bonne utilisation des ressources maritimes et terrestres ;
4. *Envisage* des récompenses aux pays se comportant en bon élève et des pénalités pour les pays ne respectant pas leurs engagements ;
5. *Conseille* aux États de mettre en place une politique de sensibilisation, notamment auprès des jeunes personnes par le biais des écoles, d'intervenants ou encore d'organisations et de visites, les jeunes populations sont essentielles à éduquer sur ces sujets en tant que représentants de nos générations et de nos actions futures ;
6. *Encourage* la surveillance continue de la pollution des mers, rappelons que le problème de certaines mers ne pourraient être résolus que par une coopération et des actions régionales.